PÔLE SANTÉ DU COUTANÇAIS · INFORMATION PATIENTS

Notice d'information patients — Dossier partagé du Pôle Santé du Coutançais

Au Pôle Santé du Coutançais, plusieurs professionnels qui vous soignent partagent un dossier patient commun, tenu dans le logiciel **Doctolib Médical** :

- les médecins généralistes ;
- les infirmières du Centre de Soins ;
- l'infirmière Asalée, qui travaille en coopération avec les médecins généralistes ;
- le diététicien, également coordinateur du Pôle ;
- l'agent d'accueil, pour la gestion de vos rendez-vous et de votre dossier administratif.

Les autres professionnels exerçant au Pôle n'utilisent pas ce logiciel et **n'ont pas accès à ce dossier**.

Cette notice vous explique quelles informations sont partagées, avec qui, pourquoi, et comment vous pouvez vous y opposer à tout moment.

Le partage vise un seul objectif : mieux coordonner vos soins. Il vous évite de répéter vos antécédents à chaque professionnel, limite les examens en double et permet à un autre membre de l'équipe de prendre le relais en l'absence de votre soignant habituel.

1. Qui est responsable de vos données ?

Les médecins généralistes et le diététicien du Pôle, ainsi que le Centre de Soins pour ses infirmières, qui utilisent Doctolib Médical sont **responsables conjoints du traitement** (article 26 du RGPD). Un accord écrit entre eux fixe le rôle de chacun ; vous pouvez en demander les grandes lignes à l'accueil.

Quel que soit le professionnel concerné, vous pouvez vous adresser à un point de contact unique :

- **Accueil du Pôle Santé du Coutançais** — 11 rue Ambroise Paré, 50200 Coutances
- **Téléphone** : 02 61 43 03 70
- **E-mail** : polesantecoutances@gmail.com — merci de ne pas transmettre d'informations médicales par e-mail

Vous pouvez aussi toujours en parler directement au professionnel qui vous suit.

2. Quelles données, et pour quoi faire ?

Le dossier partagé contient uniquement les informations utiles à votre prise en charge :

- **Données administratives** : identité, date de naissance, coordonnées, numéro de sécurité sociale, mutuelle, médecin traitant.
- **Données de santé** : antécédents, allergies, traitements, comptes rendus de consultation, résultats d'examens, courriers entre professionnels.

Ces données servent à :

1. assurer et coordonner vos soins entre les professionnels du Pôle ;
2. gérer vos rendez-vous et votre dossier administratif ;
3. facturer les actes et assurer la télétransmission à l'Assurance maladie ;
4. répondre aux obligations légales des professionnels de santé (tenue du dossier, traçabilité).

3. Sur quelle base légale ?

Le partage repose sur la notion d'**équipe de soins** prévue par le Code de la santé publique (articles L1110-4 et L1110-12). Les professionnels du Pôle qui participent à votre prise en charge peuvent échanger les informations nécessaires à vos soins, **après vous en avoir informé**. Vous gardez le droit de vous y opposer à tout moment (voir section 6).

Le traitement de vos données de santé est autorisé par le RGPD pour la réalisation des diagnostics et des soins (article 9.2.h), dans le respect du secret professionnel. La tenue de votre dossier répond aussi aux obligations légales et déontologiques des professionnels de santé (article 6.1.c).

Tout partage avec un professionnel **extérieur** à l'équipe de soins du Pôle (un spécialiste ou un hôpital, par exemple) nécessite votre consentement préalable, sauf urgence ou adressage que vous avez demandé.

4. Qui a accès à vos données ?

Au sein du Pôle, chaque utilisateur n'accède qu'aux informations nécessaires à son rôle auprès de vous :

Utilisateur	Informations accessibles
Médecins généralistes	Votre dossier médical, lorsqu'ils participent à votre suivi
Infirmières du Centre de Soins	Les informations utiles aux soins infirmiers qu'elles vous dispensent
Infirmière Asalée	Les informations utiles au suivi qu'elle réalise avec votre médecin, si vous bénéficiez du dispositif Asalée
Diététicien coordinateur	Les informations utiles à votre suivi diététique et à la coordination de votre parcours de soins
Agent d'accueil	Les informations nécessaires à la gestion de vos rendez-vous et de votre dossier administratif

Tous sont tenus au secret professionnel. Les autres professionnels du Pôle n'ont pas accès au dossier partagé.

Prestataires techniques (sous-traitants au sens du RGPD), qui ne peuvent utiliser vos données que pour faire fonctionner le service :

Prestataire	Rôle	Localisation
Doctolib	Éditeur du logiciel Doctolib Médical, certifié hébergeur de données de santé (HDS) pour l'exploitation du système	France
Amazon Web Services (AWS)	Hébergeur certifié HDS des données	Union européenne

Vos données sont hébergées dans l'Union européenne. Doctolib indique toutefois que, sur injonction d'une autorité américaine, certaines données pourraient être consultées depuis les États-Unis ; un chiffrement est mis en place pour limiter ce risque.

Autres destinataires : l'Assurance maladie et votre complémentaire santé, pour les seules données de facturation. Vos données ne sont jamais vendues ni utilisées à des fins commerciales.

5. Combien de temps, et avec quelle sécurité ?

Votre dossier est conservé **20 ans à compter de votre dernière consultation** au Pôle, durée recommandée par la CNIL pour les cabinets de santé. Si vous êtes mineur, il est conservé au moins jusqu'à vos 28 ans. En cas de décès, il est conservé 10 ans. Les données de facturation sont conservées selon les durées comptables et fiscales légales.

Pour protéger vos données :

- chaque professionnel accède au dossier avec un identifiant personnel et une authentification renforcée ;
- les accès sont tracés et peuvent être contrôlés ;
- les droits d'accès sont limités selon le rôle de chacun ;
- les données sont chiffrées et hébergées chez un hébergeur certifié HDS.

6. Vos droits

Vous pouvez refuser le partage à tout moment, en totalité ou pour un professionnel précis, sans aucune conséquence sur la qualité de vos soins. Il vous suffit de le dire à votre professionnel de santé ou à l'accueil.

Vous disposez également des droits suivants :

- **Accès** : obtenir une copie des informations de votre dossier (article L1111-7 du Code de la santé publique et article 15 du RGPD) ;
- **Rectification** : faire corriger une information inexacte ;
- **Limitation** : demander le gel temporaire de certaines données ;
- **Effacement**, dans les limites des obligations légales de conservation ;
- **Directives** sur le sort de vos données après votre décès.

Comment faire ? Adressez votre demande à votre professionnel de santé ou à l'accueil du Pôle (02 61 43 03 70 — polesantecoutances@gmail.com — 11 rue Ambroise Paré, 50200 Coutances). Une pièce d'identité pourra vous être demandée. Une réponse vous sera apportée dans un délai d'un mois.

Réclamation : si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez saisir la CNIL — www.cnil.fr — 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07.

7. Mise à jour

Cette notice peut évoluer, notamment en cas de changement de logiciel ou de prestataire. La version en vigueur est disponible à l'accueil et sur polesantecoutances.fr.

Version 10/2026 — Pôle Santé du Coutançais, 11 rue Ambroise Paré, 50200 Coutances.